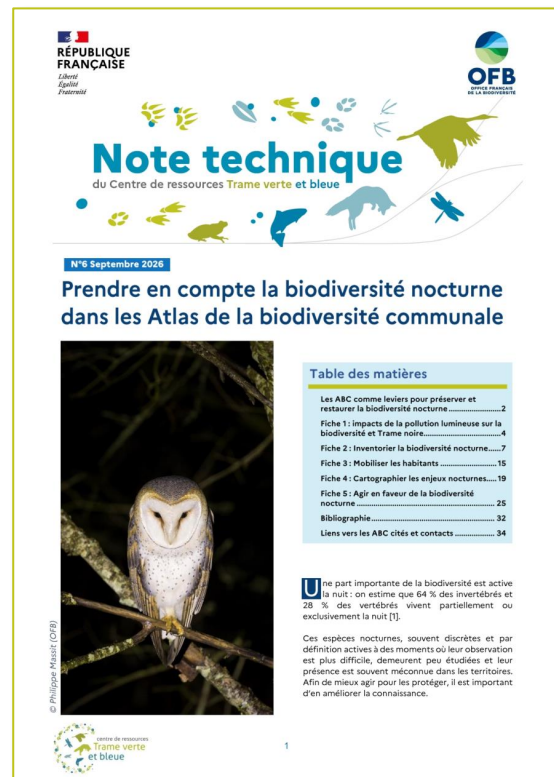


3. AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE



FICHE 5 : AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Cette fiche suggère diverses modalités d'action pour favoriser la biodiversité nocturne au sein de son territoire.

Elle se divise quatre parties :

- Restaurer la nuit par une démarche de sobriété lumineuse
- Restaurer des éléments naturels favorables pour la biodiversité nocturne
- Documents d'urbanisme et planification de l'éclairage
- Valoriser la qualité nocturne du territoire

Les résultats des prospections naturalistes et la définition des enjeux de biodiversité permettent d'orienter le plan d'actions de l'ABC.

Par ailleurs, l'OFB propose un programme intitulé « Territoires engagés pour la nature » qui a pour ambition de faire émerger, reconnaître et accompagner de manière locale des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par les collectivités. Cette démarche s'inscrit donc dans la continuité d'un ABC en facilitant le passage à l'action. Elle donne accès au Club des engagés qui propose des rencontres entre pairs, webinaires et une aide à la recherche de financements.

i Liens utiles

- Programme Territoires engagés pour la nature : <https://ofb.gouv.fr/territoires-engages-nature>

Restaurer la nuit par une démarche de sobriété lumineuse

D'un point de vue écologique (biodiversité), l'objectif est de réduire au strict minimum l'émission de lumière artificielle nocturne. Une réflexion limitée aux consommations énergétiques s'avère donc insuffisante. En ce sens, c'est bien une démarche de sobriété lumineuse qu'il s'agit de mettre en œuvre pour réduire la pollution lumineuse.

On entend par sobriété lumineuse un usage adapté de l'éclairage nocturne, ce qui sous-entend d'apprécier la réelle nécessité des besoins et usages et de les mettre en balance avec les enjeux écologiques.

Une politique de sobriété lumineuse est bénéfique sur de nombreux aspects : biodiversité, santé humaine, réduction des factures énergétiques, redécouverte du paysage nocturne. Notons que pour la biodiversité, les espèces nocturnes comme diurnes bénéficieront de cette politique.

Pour réussir sa politique de sobriété lumineuse, il est indispensable de concilier la préservation de la biodiversité avec les besoins humains. La concertation avec les citoyens et la co-construction du projet de rénovation du parc d'éclairage public sont donc fortement recommandées. De cette manière, les collectivités peuvent adapter les modalités de gestion de l'éclairage aux usages réels de l'espace public. Les réunions publiques, les comités de quartiers et la consultation des associations et des commerçants sont de bons moyens pour véhiculer les informations et pour engager le dialogue.

Avant tout, rappelons que l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses fixe les obligations en matière d'éclairage artificiel (horaires d'allumage/extinction, lumière émise au-dessus de l'horizontale, densité surfacique de flux et température de couleur).

Pour en savoir plus : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/decryptage-arrete-ministeriel-nuisances-lumineuses-contexte>

Il est néanmoins recommandé de mener une réflexion permettant d'aller au-delà des prescriptions de cet arrêté. Selon les usages humains des espaces et leurs enjeux, les besoins en éclairage diffèrent. Afin de réduire les impacts de la lumière artificielle sur la biodiversité, trois axes sont à reconsidérer, à savoir l'axe spatial des lampadaires, l'axe temporel et l'axe technique.

Sobriété lumineuse

≠ sobriété énergétique

Réduire au strict minimum l'émission de lumière artificielle la nuit : apprécier la réelle nécessité des besoins et usages et les mettre en balance avec les enjeux écologiques

L'objectif est d'aller **au-delà de l'arrêté du 27 décembre 2018** relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

Au niveau de l'**éclairage public et privé** : éclairage extérieur, mise en valeur, enseignes, panneaux publicitaires, etc.

Bénéfique sur de nombreux aspects : biodiversité, santé humaine, réduction des factures énergétiques, redécouverte du paysage nocturne

Concertation et co-construction fortement recommandées : réunions publiques, comités de quartiers, consultation des associations, des commerçants, etc.

3 leviers d'action

Axe temporel
horaires, durée

*Réduire la quantité de lumière
dans l'environnement...*

*Réduire la durée d'éclairement
(extinction, détecteurs de
présence, etc.)*

Axe spatial
densité, localisation

*...réduit les impacts sur la
biodiversité*

*Réduire la surface éclairée
(n'éclairer que la surface utile)*

Axe technique
orientation, hauteur, flux,
spectre, revêtement du sol,
scintillements

*Réduire la quantité de lumière
émise et améliorer la qualité
(spectre lumineux, intensité)*

Préservation et restauration de milieux favorables

Éléments naturels ou semi-naturels favorables à la biodiversité nocturne, qui constituent des abris, des supports de déplacement ou qui renforcent les disponibilités en nourriture

Par exemple :

- Plantation de haies, de bosquets
- Maintien d'arbres isolés ou morts
- Création de mares
- Implantation de murets en pierres sèches,
- Sécurisation des grottes ou bâtiments
- Installation de passages à faune
- Réduction de la vitesse de circulation
- Fermeture saisonnière de la route concernée
- Etc.



Mobilisation des outils de planification

documents d'urbanisme et planification de l'éclairage

L'ABC apporte une connaissance nouvelle de la biodiversité qui constitue un **appui précieux pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme** (SCoT et PLU(i))

- doivent répondre à des **objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques**
- pollution lumineuse explicitement identifiée comme source de fragmentation de ces continuités (code de l'environnement)

Stratégie en matière d'éclairage urbain à travers un document cadre qui fixe des orientations sur l'évolution de son parc d'éclairage : plans lumière, SDAL, SDE, etc.

Sobriété lumineuse

Plan Communal pour la Biodiversité :
les fiches 2, 16, 21

FICHE 16 : Agir sur les ruptures de continuités (2/2)

Continuités



Niveau de priorité : Moyen

Années de réalisation estimées : 2028-2030

Objectifs :

- Supprimer ou réduire les ruptures des continuités écologiques

Zones concernées :

Ruptures de continuités identifiées sur carte p.43
Jardins privés / Milieux urbains et aquatiques

Les tâches : la hiérarchisation n'est pas nécessaire ici

Trame noire

- Accompagnement par le SDE35 : Plans Lumières (financé grâce au programme LUM'ACTE de la FNCCR)
 - Définir la cartographie de l'éclairage public (SIG PCC) et diagnostiquer les points lumineux
 - Définir les besoins selon les secteurs (centre, résidentiel, campagne...)
 - Intégrer les enjeux écologiques pour le maintien de la biodiversité
 - Réaliser une programmation pluriannuelle chiffrée de rénovation et estimer les économies d'énergie associées
- Exemple d'actions concrètes :
 - Remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires plus efficaces
 - Modification de l'orientation de l'éclairage (orientation vers le sol et plus ciblée)
 - Réorienter l'éclairage du terrain de foot près de l'étang de la source (enjeux espèces)
 - Utilisation d'ampoules adaptées à la préservation de la santé et de la biodiversité
 - Ampoules dont les longueurs d'ondes correspondent à une température de couleur basse (jaune orangée) pour limiter les rayonnements bleus qui impactent la santé humaine et perturbent les cycles des espèces.
 - Communication : Focus chiroptère : Barbastelle d'Europe
- Améliorer l'acceptabilité de la modulation de l'éclairage grâce à la participation citoyenne, la concertation et la co-construction (Fiche technique CEREMA)
- Travail en concertation avec les entreprises

Restauration d'éléments paysagers

Plan Communal pour la Biodiversité :
les fiches 7, 8, 9, 13, 14, 15

FICHE 14 : Densifier et restaurer le réseau de haies bocagères dans les secteurs prioritaires

Continuités



Niveau de priorité : Moyen

Années de réalisation estimées : 2029-2031

Objectifs :

- Renforcer et/ou restaurer les continuités écologiques dans des secteurs ciblés

Zones concernées :

Sujet fiche

Les tâches : hiérarchisation entre les tâches (priorité)

Lien avec les autres fiches

- Fiche 8 : Accompagner les agriculteurs pour la plantation et l'entretien des haies bocagères
- Fiche 13 : Restaurer les continuités écologiques du réseau de mares au nord jusqu'à la mare Pré du Croissant

Les secteurs ciblés

- À Domloup :
 - Renforcement d'une trame paysagère à l'ouest (zone pauvre en espèce) : à nuancer avec les enjeux des milieux ouverts (les haies basses peuvent être intéressantes pour les espèces de milieux ouverts et renforcer la trame verte)
 - Renforcer et recréer des continuités entre les boisements
 - Priorité aux bois Hamon et du Bas Fail / Bois du Patis du Jaunay (MNIE isolé)
- Hors limites communales :
 - Renforcement d'une trame paysagère pour se relier aux continuités (Trame chauves-souris) au nord : border les routes de haies (grands arbres pour les chiroptères)
 - Renforcement d'une trame paysagère de la Vallée Rimou vers le Bois de Gervis et bourg de Châteaugiron
 - Renforcer la trame paysagère vers Nouvoitou pour accueillir la Vipère péilade

Comment ?

- Plantation ou restauration des haies bocagères
 - Haies multi-strates
 - Haies basses/ronciers très importantes : végétation buissonnante basse indispensable à l'avifaune des milieux ouverts et favorable aux reptiles et amphibiens
- Incitation à la gestion extensive des prairies permanentes

Mobiliser les outils de planifications

Plan Communal pour la Biodiversité :
les fiches 1, 2, 3

FICHE 2 : Rédiger une OAP Biodiversité et un guide pour les habitants (1/2)



Niveau de priorité : Fort

Années de réalisation estimées : 2025-2027

Objectifs :

- Utiliser une OAP en faveur de la biodiversité
- Prise en compte dans les cahiers des charges et des prescriptions
- Mettre en cohérence les marchés publics et les enjeux de biodiversité
- Créer un guide simplifié pour les habitants

Zones concernées :

Tout le territoire
communal

Les tâches : la hiérarchisation entre les tâches n'est pas nécessaire ici

Précautions travaux

Planification

- Planifier les travaux en fonction des rythmes biologiques des espèces, en dehors des périodes sensibles (reproduction, floraison, hibernation)
 - Pour l'avifaune : reproduction de mars à septembre
 - Pour les chiroptères : présents toute l'année, mais périodes plus sensibles de novembre à mars (hibernation) et mai à juillet (élevage des jeunes)

Aménagement du bâti

- Intégrer des nichoirs dans les constructions pour accueillir les espèces du bâti (L151-18 du CU)
- Toitures et murs végétalisés
- Stationnements : Rechercher une perméabilité maximale (parkings en pavés joints gazon)
- Guide : Proposer des modèles de nichoirs pour la faune du bâti - Conseils sur le nourrissage - Conseiller des périodes pour les travaux (ravalement de façade...)

Les clôtures

- Interdiction de sous-bassement entre domaine privé et public
- Elles devront permettre la circulation de la petite faune : grillage à moutons, installation de passages à hérissons, ouverture sous la clôture...
- Guide : Expliquer l'importance des continuités entre les jardins et l'intérêt d'un hérisson

Mobiliser les outils de planifications

Plan Communal pour la Biodiversité :
les fiches 1, 2, 3

FICHE 1 : Protéger les habitats et les espèces au PLU

Urbanisme



Niveau de priorité : Moyen

Années de réalisation estimées : 2028-2030

Objectifs :

- Utiliser le PLU pour protéger les espèces et leurs habitats
- Faire attention aux éléments trop restrictifs et compliqués à contrôler
- Utiliser l'OAP biodiversité ou la charte de l'arbre si besoin

Zones concernées :

Tout le territoire communal

Les tâches : la hiérarchisation entre les tâches n'est pas nécessaire ici

Les bâtiments avec changement de destination

- Avoir une cartographie des données ABC sur chaque changement de destination
- Avoir un diagnostic de la faune et des habitats existants dans le bâti lors du changement de destination
 - Attention : la chargée de l'urbanisme devra avoir le réflexe de demander ce diagnostic
 - Voir la prise en charge de ce diagnostic - Demander une convention cadre avec la LPO Bretagne et/ou Bretagne Vivante : volet diagnostic + recommandations

Le zonage

- Élargir les zonages en fonction des cartes TVB + liaison des zones Npa entre elles (linaire)
- MNIE : le PLU peut aller plus loin dans la protection (+ sensibiliser les propriétaires)
- Revoir la protection de la prairie de la Planche Almot (ORE, MNIE ?)

Le sur-classement

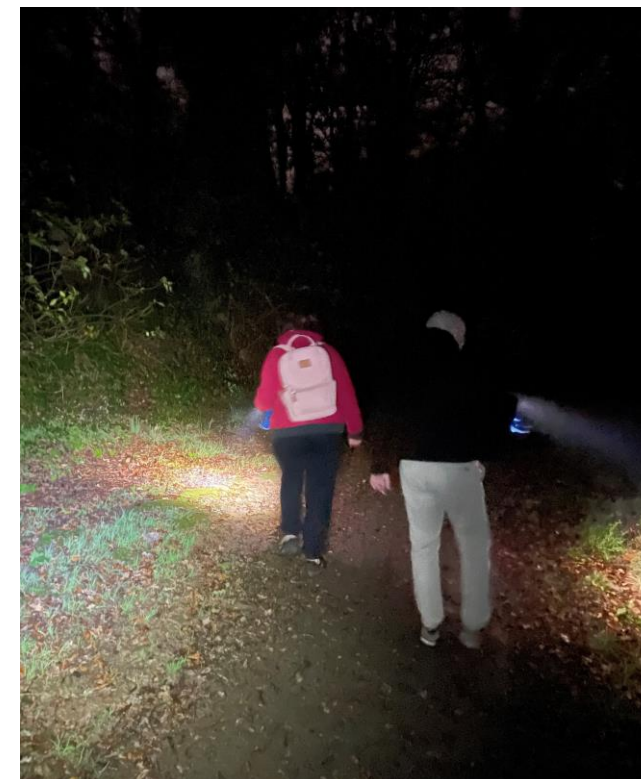
- Haies et talus : ajouter sur la TVB les haies à restaurer, à conforter et à densifier (Lien fiche 15)
- Arbres remarquables : identifier en éléments de paysage (Lien fiche 3)
- Mares : ajouter une protection ? (Voir réglementation et d'autres PLU)
- Bâtiments remarquables existants (en + des bâtiments à changement de destination) : ajouter une protection pour : le vieux bâti, le bâti à anfractuosités, avec nids d'espèces protégées ; identifier les bâtiments du centre-bourg avec les prospections de l'ABC (oiseaux et chiroptères)

Mobiliser les habitants

Plan Communal pour la Biodiversité :
les fiches 17, 18, 19



BioBlitz 2025



La Nuit des dragons
2025



Rendez-vous à la Mairie à 20 heures
Sur inscription au 02 99 37 04 04
ou biodiversite@domloup.fr



La Nuit des dragons
2026

Traduction concrète sur le territoire et articulation avec les ABC :

4 thématiques d'actions mises en œuvre :

- Gestion douce des espaces verts communaux ;
- Réalisation d'aménagements ;
- Intégrer la composante biodiversité dans les projets communaux ;
- Sensibilisation des habitants et des acteurs du territoire.

→ Restauration de mares

→ Installation de gîtes à chauves-souris et à chouettes

Traduction concrète sur le territoire et articulation avec les ABC : le retour d'expérience de Courset

⇒ Résultats

- Remplacement des 76 luminaires vétustes + armoires et suppression de 2 luminaires **après concertation des riverains**
- Choix de la température **après concertation des riverains**
= 2200 à 2700 K
 - Selon tests effectués
 - Selon secteur +/- dangereux (carrefours, sorties de garages, etc.)
- 95% du dispositif équipé de détecteurs automatiques de mouvement **après concertation des riverains**
 - Éclairage de 10% à 100% selon secteur +/- fréquenté
- 5% du dispositif en éclairage permanent selon horaires de saisons



⇒ **80 000 € non négligeable !**

⇒ **Subvention FDE et fonds verts**

+ Certains réglages techniques fastidieux (temps d'extinction) à adapter

-70 % de
consommation
énergétique

Traduction concrète sur le territoire et articulation avec les ABC : le programme du PNR

Programme 2023-2025 : Création d'un
outillage cartographie Trame noire,
programme de sensibilisation des acteurs
locaux et du grand public

Programme 2026-2028 : objectifs

- Traduction concrète et accompagnée des enjeux de Trame Noire et d'éclairage raisonné dans les documents de planification
- Changer les pratiques chez les acteurs privés et les particuliers
- Proposer et systématiser des rénovations d'éclairage adaptées aux moyens et au contexte communal
- Evaluer les résultats des rénovations vertueuses et adaptées à la Trame noire
- Développer une culture commune de la préservation de la Nuit



Traduction concrète sur le territoire et articulation avec les ABC : le programme du PNR

Programme 2023-2025 : Création d'un
outillage cartographie Trame noire,
programme de sensibilisation des acteurs
locaux et du grand public

Programme 2026-2028 - objectifs :

- Traduction concrète et accompagnée des enjeux de Trame Noire et d'éclairage raisonné dans les documents de planification
- Changer les pratiques chez les acteurs privés et les particuliers
- Proposer et systématiser des rénovations d'éclairage adaptées aux moyens et au contexte communal
- **Evaluer les résultats des rénovations vertueuses et adaptées à la Trame noire**
- Développer une culture commune de la préservation de la Nuit



Inventaires naturalistes sur 3 communes :

→ A Courset en 2026

Objectif : interpréter l'impact de l'éclairage sur
les cortèges d'espèces présents sur différents
points

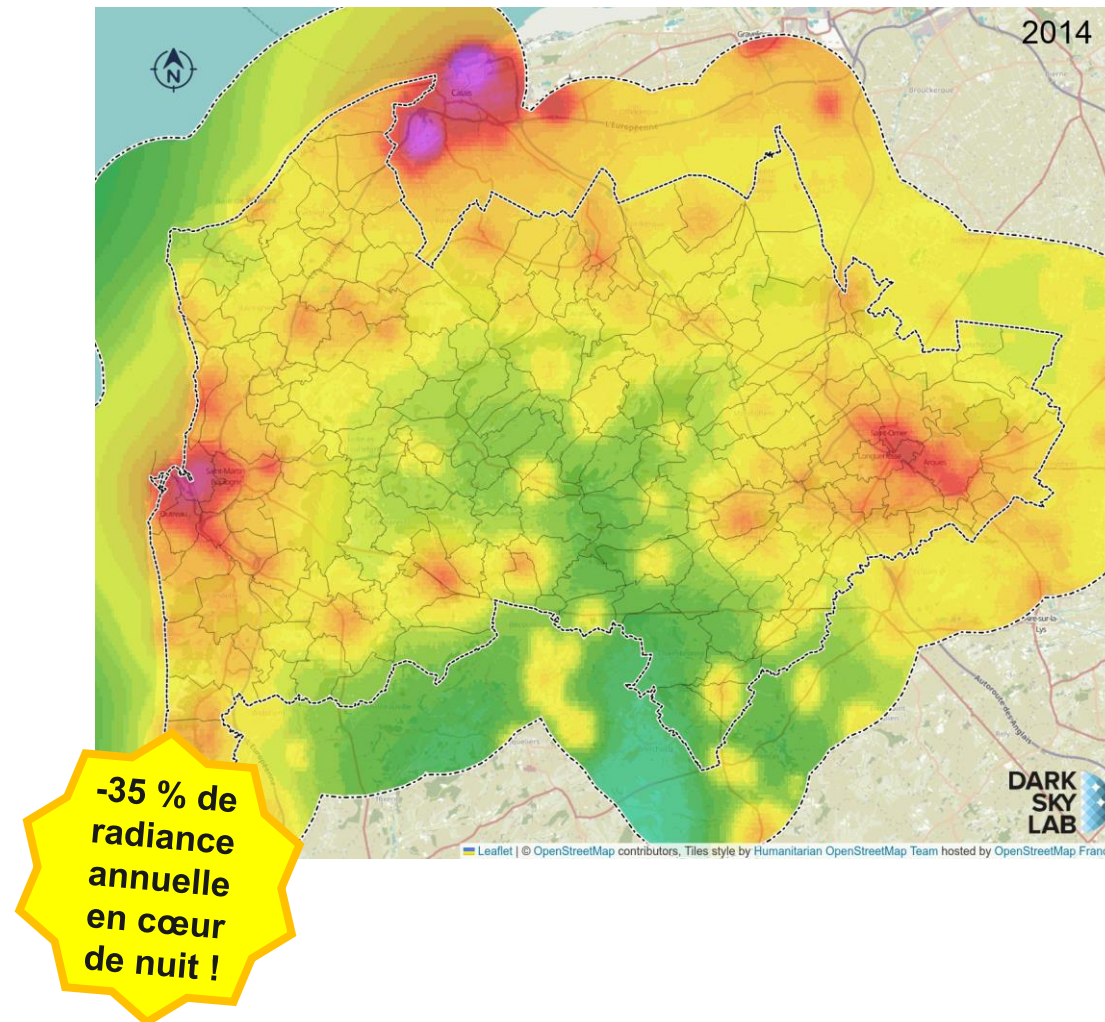


Traduction concrète sur le territoire et articulation avec les ABC : le programme du PNR

Programme 2023-2025 : Création d'un outillage cartographie Trame noire, programme de sensibilisation des acteurs locaux et du grand public

Programme 2026-2028 : objectifs

- Traduction concrète et accompagnée des enjeux de Trame Noire et d'éclairage raisonné dans les documents de planification
- Changer les pratiques chez les acteurs privés et les particuliers
- Proposer et systématiser des rénovations d'éclairage adaptées aux moyens et au contexte communal
- **Evaluer les résultats des rénovations vertueuses et adaptées à la Trame noire**
- Développer une culture commune de la préservation de la Nuit





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention !

Le replay et le diaporama vous seront
communiqués prochainement

